

**COMMUNE D'EPAGNY METZ-TESSY**

---

**REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

(article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

---

***Le Conseil Municipal se réunira  
dans la salle d'animation sise 15 rue de la Grenette  
à EPAGNY METZ-TESSY,***

***Le mardi 19 juin 2018 à 18h30.***

*Affiché le 12 juin 2018*

---

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu du 29 mai 2018.
- 1.** Convention d'aménagement du secteur "Les Plagnes".
- 2.** Modification du carrefour avenue du Centre / avenue des Alpes / rue de l'Industrie et requalification de l'avenue des Alpes entre le n° 412 et l'avenue du Centre : Engagement de principe et financement.
- 3.** Portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie (EPF 74) - parcelles cadastrées AH n° 100 et n° 234 au lieu-dit "Le Village".
- 4.** Demande de subvention dans le cadre du Contrat Ambition Région (CAR).
- 5.** Convention de participation financière aux dépenses de restauration scolaire de l'école privée La Pommeraie - Les Sapins.
- 6.** Règlement de fonctionnement des structures multi-accueils Petite Enfance.
- 7.** Tableau des effectifs - créations et suppressions de postes.
- 8.** Organisation de l'enquête de recensement de la population 2019 avec désignation du coordonnateur communal.
- 9.** Composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (C.H.S.C.T.).

10. Convention d'organisation pour la mise en œuvre d'un plan de gestion écologique sur les berges du Viéran sur la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY.
11. Acquisition foncière Commune d'EPAGNY METZ-TESSY / Consorts MASSON - Parcelles cadastrées 181 AE 22p - 181 AE 94 - 181 AH 56 - Lieux-dits "Au Blanc Chat" et "Les Sarves".

**Points non délibératifs :**

1. *Compte rendu de l'utilisation par le Maire des délégations qui lui ont été accordées en application de l'article L 2122-22 du CGCT.*
2. *Questions diverses.*

Le Maire,



Roland DAVIET.